

Le renouvellement du "terrain".
Quelques considérations sur l'évolution des méthodes
ethnographiques

MARC ERIC GRUENAI

Institut d'Etudes Africaines - Université de Provence
Case 58, 3 place Victor Hugo
13331 Marseille cedex 3
gruenais@up.univ-mrs.fr

Introduction

Depuis une vingtaine d'années, on a assisté à une singulière évolution de la recherche anthropologique, liée notamment à la prise en compte par la discipline de ce que certains ont pu appeler de "nouveaux objets" (la santé, le développement, la mondialisation, les réfugiés, les institutions politiques, la bureaucratie, la corruption, la violence, etc.). Qui dit "nouveaux objets" présuppose l'existence de "vieux objets" et, partant, leur dépassement; parmi les "vieux objets", on peut citer par exemple, la parenté, les rituels d'initiation, l'organisation économique traditionnelle, l'histoire du peuplement, etc. Passer du recueil d'informations sur les "vieux objets" à celui sur les "nouveaux objets" a obligé à des évolutions sensibles de la méthodologie de la discipline, et en particulier a conduit à des modifications non négligeables quant au rapport au "terrain".

Je voudrais proposer ici quelques observations, à partir d'expériences de recherche accumulées depuis 25 ans, à propos de changements du rapport au terrain. Précisons immédiatement que, dans mon entendement, le "terrain", c'est-à-dire la constitution d'un corpus de données primaires recueillies à partir d'un questionnement forgé au contact direct d'interlocuteurs vivants, est au fondement de la discipline anthropologique.

1. Les terrains se rapportant aux “vieux objets”

Un des marqueurs d'identité des anthropologues était, et reste encore dans une certaine mesure, son “terrain”. Une des questions usuelles posées par les enseignants ou les doctorants lorsque l'on débutait dans le métier il y avait encore une vingtaine d'années, était de savoir quel était “son” terrain, question largement synonyme de: “auprès de quelle population, de quel groupe ethnique, travaillez-vous?”. La réponse était classiquement: “je fais mon terrain chez les... (Peul, Mossi, Matakam, Douala, etc.)”.

Au début des années 1980, le terrain, pour l'anthropologue, équivalait à:

- Enquêter auprès d'une population déterminée, relevant d'un groupe politique et culturel particulier;
- Apprendre ou tenter d'apprendre la langue du site d'enquête;
- S'immerger pendant de longues périodes, tout particulièrement à l'occasion de son premier terrain, dans une communauté villageoise (un an dans un village était la durée initiale standard requise); cette immersion initiale était un préalable obligé à l'observation dite “participante”, méthode privilégiée de la discipline;
- Consacrer la quasi-totalité de sa carrière à l'étude du groupe culturel initialement choisi;
- Ériger les catégories vernaculaires en cadres de référence de la recherche, avec parfois des conséquences pas toujours très heureuses, à savoir, par exemple, des textes difficiles à lire parce que truffés de termes vernaculaires, mais aussi des querelles byzantines accessibles aux seuls spécialistes de la zone concernée sur ces “concepts” vernaculaires dans des séminaires de recherche;
- Instaurer une mise à distance culturelle entre “moi”, l'anthropologue, et “Eux”, les enquêtés, posture qu'exigeait la méthode ethnographique, avec, pour reprendre l'expression de Lévi-Strauss, l'impératif quasi catégorique du “regard éloigné”;

- Réaliser une monographie;
- Mener des entretiens avec des informateurs privilégiés, considérés comme des "savants" de leur propre culture, et qui étaient censés permettre à l'anthropologue d'accéder, ou du moins d'approcher, l'essence-même de la culture étudiée.

Nous étions tous tenus d'adhérer à ces quelques caractéristiques de la pratique ethnographique sachant que ce type de démarche a tout de même produit les meilleurs travaux de la discipline.

Ce type d'approche ethnographique et monographique est-il encore pratiqué aujourd'hui? Son fondement est-il encore légitime, dans la mesure où cette approche procédait très largement d'une idée de la clôture des sociétés, que d'aucuns considéreront, sans doute à raison, comme procédant d'une vision non seulement passéiste, mais aussi peu réaliste des groupes humains qui ont toujours été soumis à des changements sous l'effet de dynamiques régionales et internationales.

A observer les méthodes utilisées aujourd'hui, qui ne sont pas toujours très systématisées, on constate une inversion complète de ce qui constituait l'approche ethnographique "classique"; chacune des qualités de la "vieille méthode" ethnographique évoquée ci-dessus trouve parfois désormais son opposé exact dans les pratiques du terrain aujourd'hui.

2. L'inversion de la méthode

Tout d'abord, aujourd'hui – et le changement est significatif – un anthropologue se définira de moins en moins par rapport à une population particulière que par rapport à un objet (corruption, foncier, violences, sida, etc.).

Les séjours de longue durée sont remplacés par plusieurs séjours de courte durée, et cela souvent à cause des exigences de contrats de recherche qui ne permettent plus guère de soutenir financièrement de longs séjours s'étalant sur plusieurs années. Par ailleurs, l'approche monographique sur

un site (se réduisant souvent à un village), durant plusieurs mois, voire plusieurs années, a laissé la place à des enquêtes plus extensives, sur plusieurs sites de la même région, et parfois sur plusieurs pays, et sur un thème particulier. L'apprentissage d'une langue vernaculaire n'apparaît plus désormais aussi impératif; en fait, parfois, la "langue" qu'il faut apprendre est bien plutôt celle des projets de développement, des experts, ou des domaines techniques sur lesquels on travaille. Ainsi, par exemple, travailler sur le sida exige l'acquisition d'un minimum de connaissances médicales sur les traitements et de connaissances biologiques sur le virus et sur l'histoire naturelle de la maladie; travailler sur le foncier requiert un minimum de savoir agronomique; etc.

Par ailleurs, contrairement aux préceptes antérieurs qui exigeaient une distance maximale entre l'observateur et l'observé, on pratique désormais de plus en plus une anthropologie "chez soi", surtout parmi les collègues africains. Pour l'anthropologue "chez soi", en Afrique, la langue n'est plus un obstacle; en revanche, la proximité culturelle entre l'observateur et l'observé peut conduire à réduire la capacité à se laisser interpeler par des pratiques qui, "chez les autres", pourraient s'avérer sinon déroutantes, du moins être dignes d'un recueil spécifique d'informations. Alors que l'ethnographe "classique" recherchait l'information manquante auprès de l'informateur privilégié, "savant" de sa propre culture, on multipliera le nombre d'interlocuteurs pour faire varier les points de vue, et la limite sera posée par la saturation de l'information.

Dans cet exercice trop rapide de mise en évidence de positionnements opposés entre l'approche "ethnographique classique" et l'approche des "nouveaux objets", un point méthodologique mérite d'être souligné: alors que, dans la méthode "classique", l'observateur était tenu de partir des catégories vernaculaires, les approches contemporaines se donnent a priori des objets d'études dont le paradigme procède de registres étrangers aux groupes sociaux étudiés; ce sont alors les catégories étiques (par exemple:

“sida”, “foncier”, “corruption”, etc.) qui vont définir *a priori* le champ de recherche de l’observateur, et non plus des catégories émiques.

Le point de vue des acteurs reste toujours bien sûr privilégié, mais les cadres de référence pour le recueil de données se sont considérablement élargis. Et l’anthropologie d’aujourd’hui, du moins celle qui privilégie l’analyse du changement social et du développement, se rapproche d’une certaine sociologie (en particulier la sociologie interactionniste de l’Ecole de Chicago), d’où, sans doute, l’appellation de “socio-anthropologie” parfois utilisée.

3. Changements d’échelle

Une des différences importantes entre l’ancienne et la nouvelle pratique du terrain est sans doute le changement d’échelle. En effet, si aujourd’hui il reste toujours pertinent de réaliser son enquête de terrain à partir d’un cadre de référence “territorialement circonscrit” pour composer son corpus de données (un village, une association, un centre de santé, etc.) et que l’on peut toujours prétendre saisir dans sa globalité, il est de plus en plus difficile de s’y limiter. Souvent, il est désormais nécessaire, pour appréhender une réalité locale, de prendre en compte une multiplicité de niveaux depuis le site d’étude circonscrit jusqu’au niveau international, en passant par les niveaux régionaux et provinciaux.

Par ailleurs, on est amené aujourd’hui à réaliser des enquêtes multi-sites, avec le recours à des enquêteurs qui recueilleront les données pour l’anthropologue, ce qui change singulièrement le rapport au terrain. Désormais, l’anthropologue a parfois une connaissance superficielle de certains terrains, et un accès aux informations par la médiation d’un enquêteur. Rappelons que, à l’inverse, l’anthropologue “classique” mettait toujours un point d’honneur à recueillir lui-même toutes les informations.

Il faut aussi compter aujourd’hui avec la diversification des “supports” d’information: l’entretien ou l’observation directs, s’ils restent à privilégier,

doivent être complétés par le recours aux données disponibles sur internet (par exemple, les sites web pentecôtistes si l'on travaille sur les mouvements religieux), ou aux journaux (pour la constitution d'un corpus sur la corruption, par exemple).

Privilégier le point de vue des acteurs reste la posture fondamentale, fondatrice, pourrait-on dire, de la démarche de la discipline. Mais quels sont ces acteurs pertinents pour une démarche qui est désormais contrainte de multiplier les niveaux d'appréhension de la réalité et d'analyser des discours émanant de locuteurs "virtuels" (presse et internet)? Pour donner un exemple, dans ma pratique relative aux questions de santé, les acteurs sont:

- Les organismes internationaux en tant qu'ils édictent des nouvelles normes;
- Les représentants d'agences de coopération ou d'institutions à dimension internationale (par exemple, les églises) sur place;
- Les représentants de l'administration publique;
- Les personnels de santé;
- Les représentants d'associations locales;
- les usagers des structures de soins et leur entourage.

Placer les pratiques et les représentations de tous ces types d'acteurs, situés à différents niveaux, en "résonnance", n'est pas chose aisée, surtout pour les débutants. C'est un nouveau défi qui est ainsi posé aux enseignants: initier à la méthode de constitution de corpus de données, en soulignant la nécessité de prendre en compte l'ensemble des niveaux évoqués, sans surinterprétation, en continuant de privilégier le point de vue des acteurs et sans tomber dans le travers de l'appropriation des dimensions idéologiques des discours émanant des niveaux internationaux et nationaux.

4. Le contrôle de l'information

Le dernier point que je voudrais aborder et, qui pose plus de questions qu'il n'en résoud, est celui du contrôle de l'information, de son recueil, de son utilisation.

Tout d'abord – et c'est sans doute une bonne chose – dès lors que l'on travaille sur des "objets du Développement", notamment avec des acteurs institutionnels, on est amené à devoir rendre compte de nos travaux à nos interlocuteurs, notamment à l'occasion de restitutions. Ces restitutions auprès des "enquêtés" et/ou auprès des partenaires institutionnels concernés par le sujet traité ont indéniablement une fonction de confirmation pour le chercheur des premières analyses de ces matériaux de terrain. Mais ces restitutions peuvent aussi avoir pour effet d'avoir à dissimuler certains dysfonctionnements, à pratiquer une auto-censure pour éviter des remises en cause trop brutales liées aux pratiques et aux discours de certains interlocuteurs qui vous ont fait confiance lors de l'entretien qu'ils vous ont accordé. Que faire, par la suite de cette information que l'on a eue à cacher? Pourra-t-on encore l'utiliser?

Depuis Gluckman, on sait que les conflits constituent souvent le "fonds de commerce" de l'anthropologie en tant que ces conflits ont une valeur heuristique qui permettent de révéler la dynamique des relations sociales. Mais à toujours mettre l'accent sur les conflits, et surtout vis-à-vis des techniciens d'autres disciplines auxquels nous rendons compte (agronomes, personnels médicaux, etc.), l'anthropologue, par sa posture critique, semble régulièrement se placer dans une position de dénonciation, position qui a parfois d'autant moins de raison d'être que certains de ces techniciens font un travail admirable.

En fait, pour l'anthropologie, comme pour beaucoup d'autres disciplines, les questions d'éthique, de déontologie et de positionnement (pour ne pas dire de droit) à l'égard de l'information produite vont occuper une place croissante dans notre pratique professionnelle. Je citerai, pour conclure, trois exemples qui permettront d'esquisser l'ampleur du problème.

Mon premier exemple aura trait à la confidentialité, sujet particulièrement épineux lorsque l'on travaille sur la santé. L'anthropologue, qui a besoin de recueillir des informations dans une institution publique (un centre de santé, un tribunal, etc.) peut avoir accès à des informations confidentielles. Comment traiter alors ces informations? Est-on tenu aux mêmes obligations de secret professionnel que les représentants des administrations qui vous ont permis d'avoir accès à ces informations? Cependant, toute chose étant égale par ailleurs, on peut se demander si l'anthropologue des "nouveaux objets" ne se trouve pas dans une position équivalente à celle de l'anthropologue "classique" qui a observé un rituel dont certaines séquences sont dites devoir être tenues secrètes?

Bien évidemment, et ce sera là mon second exemple, il convient pour le chercheur, lorsqu'il rendra compte de ses enquêtes, d'anonymiser le plus possible ses données. Mais jusqu'à quel point cela est-il possible? Cette question se pose désormais d'autant plus que le recours à l'image se développe, et que les études de cas et les biographies restent des méthodes privilégiées de la discipline. Ce qui change désormais ce n'est parfois point tant les méthodes d'enquête et d'analyse que l'obligation croissante de rendre compte (d'être *accountable*) vis-à-vis des producteurs de notre information. Les anthropologues devront-ils bientôt demander à "l'informateur" le droit d'utiliser les informations qu'il nous délivre en lui faisant signer un papier, à l'instar des photographes professionnels qui ne sont plus censés autoriser la reproduction de l'image d'une personne sans l'obtention de son autorisation.

Mon troisième et dernier point se situe dans le prolongement des précédents. Notre discipline ne risque-t-elle pas d'être menacée par le "politiquement correct"? La tendance au contrôle de l'utilisation des données qui se développe ne nous engage-t-elle pas dans une voie où seule l'information ayant obtenu l'*imprimatur* de la corporation ou du groupe concerné sera utilisable? Je pense ici notamment aux contraintes auxquels sont déjà confrontés certains de nos collègues américanistes ou travaillant

chez les aborigènes d'Australie qui doivent obtenir le visa de la "minorité" chez laquelle ils ont travaillé pour pouvoir publier leurs résultats. Je pense aussi à certaines tendances radicales existantes aux USA qui considèrent, par exemple, que seuls des homosexuels peuvent faire du terrain chez les gays, en mettant notamment en avant l'impératif de l'observation participante comme méthode de validation des données. A pousser cette logique dans ses derniers retranchements, on arriverait alors à considérer que seuls des corrompus peuvent faire des enquêtes sur la corruption; des personnes atteintes par le VIH, des enquêtes sur le sida; voire seuls des anthropologues africains auraient la légitimité de faire un terrain en Afrique! A cet égard, je crois savoir que certains mouvements africains-américains pourraient être tentés par cette dernière position.

Les quelques points abordés ici mériteraient à l'évidence de plus amples développements. Il ne s'agissait ici que d'esquisser une première réflexion sur le changement du rapport au terrain auquel est confronté notre discipline depuis quelques années, et qui me semble largement lié à ce que j'ai appelé les "nouveaux objets" de la discipline. Il s'agissait surtout d'une invitation à approfondir la réflexion sur les conditions mêmes d'exercice de notre métier, c'est-à-dire aussi sur notre éthique, notre déontologie et sur le droit à l'information ethnographique.